



CC des Coteaux et Landes de Gascogne (Siren : 244701355)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Grézet-Cavagnan
Arrondissement	Marmande
Département	Lot-et-Garonne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/1996
Date d'effet	27/12/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Raymond GIRARDI

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Beteille
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	47250 Grézet Cavagnan
Téléphone	05 53 83 65 60
Fax	05 53 83 36 17
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	12 791
-----------------------------	--------

Densité moyenne 18,31

Périmètre

Nombre total de communes membres : 27

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
47	Allons (214700072)	174
47	Antagnac (214700106)	254
47	Anzex (214700122)	313
47	Argenton (214700130)	319
47	Beauziac (214700262)	268
47	Bouglon (214700346)	624
47	Boussès (214700395)	43
47	Casteljaloux (214700528)	4 762
47	Caubeyres (214703316)	250
47	Durance (214700858)	290
47	Fargues-sur-Ourbise (214700932)	365
47	Grézet-Cavagnan (214701146)	375
47	Guérin (214701153)	260
47	Houeillès (214701195)	588
47	Labastide-Castel-Amouroux (214701211)	313
47	La Réunion (214702227)	497
47	Leyritz-Moncassin (214701484)	216
47	Pindères (214702052)	226
47	Pompogne (214702086)	223
47	Poussignac (214702128)	273
47	Romestaing (214702243)	173
47	Ruffiac (214703381)	163
47	Sainte-Gemme-Martailiac (214702441)	427
47	Sainte-Marthe (214702532)	583
47	Saint-Martin-Curton (214702540)	311
47	Sauméjan (214702862)	95
47	Villefranche-du-Queyran (214703209)	406

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
-Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : conformément à l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'Environnement

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

- Action sociale

Création, aménagement et gestion d'équipements en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse : ? Un R.A.M. (relais d'assistante maternelle) ? La Maison des Jeunes ? Un Centre de Loisirs Soutien au fonctionnement de l'association gestionnaire du Centre de Loisirs de RUFFIAC Soutien au fonctionnement de l'association gestionnaire du Multi Accueil « Lou Casao » de Leyritz-Moncassin. Elaboration de contrats « enfance », « temps libres » et « éducatif local » ainsi que tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait, et mise en œuvre du contenu de ces contrats. Service à la personne : transport des personnes à mobilité réduite : ? Les personnes retraitées n'ayant aucun moyen de transport ou se trouvant en difficultés pour conduire ; ? Les personnes handicapées de tout âge ; ? Les personnes de tout âge accidentées et empêchées momentanément de se déplacer ; à l'exclusion de tout autre transport, conformément aux dispositions de l'article 2a du décret n° 87-242 du 7 avril 1987 relatif à la définition et aux conditions d'exécution des services privés de transport routier non urbain de personnes.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

- *Elaboration de contrats « enfance », « temps libres » et « éducatif local » ainsi que tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait, et mise en œuvre du contenu de ces contrats.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

- *Soutien exceptionnel au fonctionnement d'associations ou des projets associatifs présentant un intérêt communautaire (compétence facultative)*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- *Prise de la compétence par arrêté préfectoral du 2 décembre 2013.*

- Schéma de secteur

- *Elaboration ou modification des schémas directeurs d'assainissement des communes membres.*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- *Acquisition et constitution de réserves foncières pour la création de Zones d'Activités Economiques (ZAE) : minimum d'un hectare et d'un seul tenant.*

- Transport scolaire

- *La communauté de communes peut assurer le service de transport des élèves fréquentant des établissements scolaires du secteur, en qualité d'autorité organisatrice de second rang, dans le cadre d'une convention de délégation de compétence conclue avec les autorités organisatrices compétentes en matière de transports urbains et non urbains.*

- Organisation des transports non urbains

- *ARTICLE 04bis : La communauté de communes assure le service du transport à la demande dans le cadre d'une convention de délégation de compétence conclue avec le Conseil Général de Lot-et-Garonne en sa qualité d'autorité organisatrice des transports non urbains.*

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Etudes et programmation

- *Exercice, sous forme de prestation de service, de l'application du droit des sols pour le compte des communes membres*

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- Soutien aux associations dans le domaine du tourisme, la communauté de communes, à partir du potentiel touristique ou de l'existant, coordonnera les actions de développement et de promotion en partenariat avec toutes les filières et en particulier le Comité Départemental du Tourisme. Elle engagera des actions de communications et de promotions visant à développer les filières touristiques, notamment : ? Accueil à la ferme ? Gîtes ruraux - Valorisation du patrimoine : ? faire sa promotion ? développer l'image ? signalisation ? aire de stationnement

Logement et habitat

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- NTIC (Internet, câble...)

Aménagement numérique tel que défini à l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
47	Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot et Garonne (254702582)	SM ouvert	243 051
47	Lot-et-Garonne Numérique (200044584)	SM ouvert	343 059

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)